

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 224

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne
 Hebdomadaire romand
 No 224 24 avril 1973
 Dixième année

Rédacteur responsable :
 Laurent Bonnard
 Le numéro : 1 franc
 Abonnement
 pour une année : 33 francs
 jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :
 1002 Lausanne, case 1047
 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
 Tél. 021 / 22 69 10
 (bureau ouvert l'après-midi)
 CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
 Claude Bossy
 Jean-Daniel Delley
 Claude Droz
 René Duboux
 Jean-Claude Favez
 Félicien Morel

224

Domaine public

Briser le monopole scolaire

Eclairée par les découvertes de la psychologie expérimentale, encouragée par les difficultés actuelles de l'école, la pédagogie progresse dans la voie de l'autonomie. Mais les utopies scolaires qu'elle propose entrent souvent en contradiction avec la société telle qu'elle est. D'où la question : faut-il placer la révolution avant l'école, ou croire cette dernière capable de changer l'homme et son environnement ?

D'où aussi les réformes qui s'effectuent peu à peu dans les pays occidentaux, Suisse y compris. La troisième thèse du rapport « Changer l'école », présenté à la Société pédagogique jurassienne, en résume l'essentiel : « La démocratisation des études est liée à l'abandon de toute sélection au profit de l'auto-orientation des élèves. Des cours à niveau — progressivement remplacés par un enseignement individualisé — alliés à des cours à option permettront de réaliser une école globale unique. »

Il y a quinze ans, de telles idées faisaient lever de

larges oppositions politiques. Aujourd'hui elles ne semblent plus provoquer que l'ire des conservateurs à tout crin, du moins à droite. Car cette adaptation de l'enseignement aux besoins et aux capacités de chaque élève ne peut être qu'approuvée par les partisans de la démocratisation des études, par les pédagogues à la recherche d'une meilleure efficacité et par les adultes soucieux de mieux adapter la formation scolaire aux besoins multiples de la société.

Pourtant, il y a un an, nous avions déjà souligné (DP N° 170) que les lignes directrices des réformes en cours ne permettraient pas d'esquiver également les heurts entre l'intérêt pédagogique et celui de la société et qu'elles impliquaient donc elles aussi, quoi qu'il en paraisse, des choix politiques.

La parution, depuis lors, de plusieurs rapports (voir le dossier), ramène maintenant l'attention sur des propositions concrètes, qui inspireront, et qui inspirent déjà, les réformes en cours dans de

SUITE DE L'EDITORIAL ET DOSSIER EN PAGES 2 et 3

Indispensable 1^{er} Mai

Voilà des marchands d'esclaves qui ne cachent plus leur jeu ! L'Association suisse des industriels du textile fait, dans son rapport annuel, le bilan de la « crise » qui sévit dans le secteur du personnel (résumé de l'Agence télégraphique suisse) :

D'une part, le marché du travail est desséché et d'autre part, les installations de production ne peuvent pas être utilisées au mieux, le personnel quantitativement et qualitativement nécessaire faisant défaut. Il y a parmi les salariés de nombreuses personnes à faible rendement ou en faisant le moins possible, tant parmi les Suisses que les étrangers. « Il faudrait trouver les voies et moyens pour remplacer par d'autres

ouvriers étrangers ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement et qui ont un rendement insuffisant ou un comportement nettement mauvais. Il faudrait faire en sorte que les ouvriers renvoyés n'obtiennent plus de permis de travail en Suisse pendant un certain temps. »

Ainsi, non contents de parquer les saisonniers à leur gré, les patrons du textile voudraient encore renvoyer à la maison ceux qui mettent leurs coudes sur la table en mangeant, ou ceux qui ne tiennent pas les cadences maximales. A quand le rétablissement des marchés d'esclaves en plein air où ces messieurs viendraient tâter les muscles des travailleurs vendus à la criée ?

Indispensable 1^{er} Mai.